

## ARRÊTÉ.

BEAUX-ARTS.

Inventaire  
supplémentaire*Le Ministre de l'Instruction publique  
et des Beaux-Arts*

Vu la loi du 31 Décembre 1913 sur les Monuments historiques et notamment l'article 2, dernier paragraphe;

Vu le décret du 18 mars 1924 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la dite loi et spécialement les articles 12 et 31;

La Commission des Monuments Historiques entendue;

## A R R Ê T É

## Article premier

L'ancien Hôtel Saint-Aignan, sis rue de Strasbourg, à NANTES (Loire-Inférieure) et appartenant en indivis à MM:

- Prosper DESFOSSÉS, curé à Oudon (Loire-Inférieure)
- DU BOUAYS de COUESBOUC Raoul, place Dumoustier n° 5;
- OLLIVIER de la BROSSE, rue St-Denis n° 9;
- MAUJOUAN DU GASSET Joseph, à Gorges (Loire-Inférieure)
- DE GRANDMAISON Emile, place Dumoustier n° 5;
- le Marquis Gaëtan de TERNAY, rue Tournafort n° 2
- Mme la Comtesse Eugène DE LA GAUMERIE, rue du Roi Albert 16,
- le Vicomte Henri de MAQUILLE, rue du Château n° 3;
- le Marquis de la BRETESCHE, rue Tournefort n° 1,
- Henri ANGOT, rue d'Aguesseau n° 12;
- le Vicomte de CARHEIL, place Louis XVI n° 5,
- POIDRAS DE LA LANDE, rue d'Argentré 2;
- PELLERIN Charles, rue de Strasbourg 40;
- le Vicomte Louis de BECDELIEVRE, rue Tournefort, n° 2;

est inscrit sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

## Article 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les Archives de la préfecture, au maire de la commune de Nantes et aux quatorze propriétaires, qui seront responsables chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Paris, le 15 MAI 1926

*Signé*  
LAMOUREUX